



<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	Feuillet n°2023 –
<b>Séance du 31 janvier 2023</b>	
<b>Nature de l'acte :</b>	<b>Délibération n° 20230131 – 004</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY  
(74520)

L'an deux mil vingt-trois le trente et un janvier, à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 26/01/2023, et sous sa présidence.

**Présents :** Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, adjoints, Raffaele SIBIO, Stéphanie BOURNHONNET, Florian CHAYS, Cécile DUPARC, Céline TARDY, Vincent RONAT, conseillers.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	12
Date de la convocation		
26/01/2023		
Acte rendu exécutoire après télétransmission, le		
Publication le		
Les signatures suivent au registre		

**Procurations :** Anne EYCHENNE à Céline TARDY et Jonathan DUPARC à Michel MERMIN.

**Absent :** Phil FUHRMANN

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

**Objet : MARCHE HEBDOMADAIRE – Modification du règlement :**

Dans le cadre de la mise en place d'un marché hebdomadaire sur la commune depuis le 2 avril 2015. le Maire propose à l'assemblée de modifier le règlement et notamment de procéder à une revalorisation des tarifs.

Il rappelle que ce règlement définit l'ensemble des conditions relatives :

- A l'attribution des emplacements,
- A l'occupation du domaine public
- Aux règles de police et d'hygiène.
- La tarification de l'abonnement et de l'accès à l'électricité

Le conseil municipal, décide de fixer les tarifs comme suit, à compter de l'exercice 2023 :

- 30 €/an – abonnement
- 60 €/an – forfait de droit de branchement à l'électricité

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement du marché hebdomadaire annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire.

**Le Maire  
M. MERMIN**